

**REFERENTIEL « ATELIERS SOCIO-LINGUISTIQUES LOIRE »**  
*Elaboré par la DDCS, la PREFECTURE et le centre ressources AFI ECRIT 42*

	<b>Appel à projet PAIEF* (ex PDIPI) Crédits de droit commun BOP 104</b>	<b>Appel à projet Contrat de Ville Crédits spécifiques BOP 147 (Uniquement en Quartier Politique de la Ville)</b>
<b>Public Eligible</b>	-primo arrivants depuis moins de cinq ans <b>hors Union Européenne et en situation régulière</b> , hors CAI*	- tout public ne maîtrisant pas la langue française (écrite et/ou orale). -sont exclues les personnes rentrant dans le cadre de l'appel à projet du PAIEF
<b>Objectifs généraux</b>	<p>- apprentissage du français en vue d'un accès à l'autonomie par la découverte et l'appropriation de l'environnement social et des règles de vie en France.</p> <p>- développement de la compétence de communication à l'oral et initiation à l'écrit</p> <p>- apprentissage de la citoyenneté et de laïcité</p> <p><i>Actions non éligibles : groupes de parole, échanges de savoirs culinaires...etc. atelier sans projet linguistique défini</i></p>	
<b>Organisation pédagogique</b>	<p>- existence d'un dossier d'inscription par apprenant</p> <p>- temps dédié à un accueil individualisé</p> <p>- suivi de l'assiduité de la personne</p> <p>- inscription du bénéficiaire dans une logique de parcours individualisé</p> <p>- entrées/sorties permanentes ou date à date</p> <p>- test ou entretien de positionnement et évaluations intermédiaires et finale</p>	
<b>Nombre de personnes par groupe</b>	8 à 15 personnes par groupe souhaitées	
<b>Objectifs pédagogiques (aspects linguistiques)</b>	<p>Accompagnement permettant de tendre vers le niveau A2 du CECRL*</p> <p><i>Actions non éligibles : actions sans lien avec une logique de parcours pour le bénéficiaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information sur le DILF* et le DELF*</li> <li>- Accompagnement à la préparation et à la présentation du DILF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous niveaux</li> </ul> <p><i>Actions non éligibles : actions sans lien avec une logique de parcours pour le bénéficiaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information sur le DILF* et le DELF*</li> <li>- Accompagnement à la préparation et à la présentation du DILF</li> </ul>
<b>Démarches de socialisation à la laïcité, à la citoyenneté et au vivre-ensemble</b>	<p>- mise en place de modules spécifiques aux questions de laïcité et de citoyenneté</p> <p>- visite et/ou accueil de partenaires dans le cadre des démarches d'apprentissage, de socialisation et d'accès aux droits</p> <p>- séances pratiques, exemples : se repérer sur un plan, faire des démarches administratives...</p> <p>- participation aux autres activités éventuellement proposées par la structure</p>	
<b>Rythme des séances</b>	<p>- objectif minimal souhaité : 2 séances par semaine et par groupe</p> <p>- 32 semaines par an en moyenne</p>	

<b>Durée de l'accompagnement</b>	Objectif de parcours ASL de 18 mois maximum souhaité pour chaque stagiaire
<b>Encadrement</b>	Au moins un intervenant professionnel titulaire d'un diplôme de FLE ou a minima d'un diplôme universitaire (Formateurs/trices de français et actions sociolinguistiques ; DUDILA* , DIFLES ...)  <i>Si 100 % de bénévoles : Action non éligible</i>
<b>Bénévoles</b>	Bénévoles sensibilisés ou formés aux méthodes pédagogiques
<b>Projet et moyens pédagogiques</b>	- mise en place d'un projet pédagogique spécifiant la démarche et définissant des indicateurs de réussite (ou grille de progression) sur les aspects linguistiques, l'accès à l'autonomie et la connaissance de la vie en France - mobilisation d'outils adaptés - accompagnement individuel si nécessaire - élaboration d'un corpus documentaire et d'un programme pédagogique relatifs à la connaissance et appropriation des droits, des obligations, et des règles de vie en France.
<b>Porteur de l'action</b>	Associations
<b>Locaux</b>	- une salle dédiée, adaptée au nombre de personnes et à l'activité - respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
<b>Partenariat</b>	- échanges avec les structures de la commune ou des communes voisines qui organisent un ASL ou une action d'apprentissage du français - connaissance de l'offre de formation linguistique et/ou d'insertion professionnelle - inscription de l'action sur le site de la cartographie des actions d'apprentissage du français : <a href="http://www.parlera.fr">www.parlera.fr</a>
<b>Réorientation éventuelle des publics vers d'autres dispositifs de formation linguistique ou non</b>	- inscription dans une logique de parcours - travail sur la complémentarité avec les formations ou prestations mises en œuvre par l'OFII, le Conseil Régional, Pôle Emploi, le PLIE et l'Education Nationale dans le cadre du dispositif « Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants ».
<b>Budget de l'action</b>	- indication du coût horaire par groupe (hors valorisation du bénévolat) précisant le nombre de bénéficiaires par groupe et le volume horaire moyen sur la durée de l'action.

### Glossaire :

PAIEF : Politique d'Accueil et d'Intégration des Etrangers en France

CAI : Contrat d'Accueil et d'Intégration

CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour l'apprentissage des Langues

DILF: Diplôme Initial de Langue Française

DELFF : Diplôme Élémentaire de Langue Française

DUDILA : Diplôme Universitaire de Didactique Illettrisme et Analphabétisme

DIFLES : Didactique du Français Langue Étrangère Seconde